



NUMÉRO 2009-1200

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 1^{er} septembre 2020 à 19h00, dans les locaux numéro 402 et 404, situés au 135, rue Ste-Christine à Saint-Joseph-de-Beauce;

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Luc Perreault, M. Éric Lessard,
M. Christian Roy, Mme Roxane Nadeau.

Est absente la conseillère suivante :

Mme Joanie Roy.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.

Était aussi présente Madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, monsieur le maire Jeannot Roy, ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2009-1200-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi des procès-verbaux

Monsieur Éric Lessard fait un commentaire sur la formulation d'une phrase au point 8 du procès-verbal du 4 août 2020.

Aucun autre point n'est discuté.

4. Adoption des procès-verbaux des séances du 4 et du 11 août 2020

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances du 4 et du 11 août 2020 ;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de la résolution 2008-1198-8 est modifié comme suit :

- *CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur de déménager nos installations dans les plus brefs délais dans un édifice correspondant aux normes d'un bâtiment institutionnel ;*

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil approuvent la modification de formulation de phrase au point 8 du procès-verbal du 4 août 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

2009-1200-4

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que les procès-verbaux des séances du 4 et du 11 août 2020 soient adoptés avec la modification au point 8 du procès-verbal du 4 août 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2009-1200-5

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu d'approuver les engagements de crédit du mois d'août 2020 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 145 700, 65 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Rapport du directeur des Travaux publics

À la demande du Conseil, le directeur des travaux publics fait rapport sur la situation.

7. Entente de location au 370-A rang des Érables

2009-1200-7

Il est proposé par madame Mélanie Roy est résolu d'accepter l'offre de location pour l'entreposage du matériel de voirie et le Ford F150 coût annuel de 900 \$. Ce tarif sera applicable pour l'année 2021 et sera reconduit automatiquement. Un préavis de 60 jours devra être remis de la part du locataire ou du locateur pour toutes modifications ou annulation ce cette entente.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8. Projet du bureau municipal

Les membres du comité mentionnent qu'ils ont eu une première rencontre avec l'architecte le 12 août dernier via Zoom pour discuter du plan concept. Une autre rencontre est prévue bientôt, mais la date de celle-ci n'est pas déterminée pour le moment.

9. Attribution du contrat pavage - rang St-Bruno et rang des Érables

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le pavage du rang St-Bruno et du rang des Érables ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux soumissions sur 3 demandés :

Soumissionnaires	Total avant taxes
Pavages Sartigan Ltée	83 360, 56 \$
Construction Abénakis inc.	99 000, 00 \$
Pavage de Beauce	Aucun

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions ;

CONSIDÉRANT que *Pavages Sartigan Ltée.* est le plus bas soumissionnaire conforme ;

2009-1200-9

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables retienne la soumission de *Pavages Sartigan Ltée* au coût de 83 360, 56 \$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10. Contrat de marquage

2009-1200-10

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu de mandater une entreprise pour le marquage de ligne sur la route sur deux sections dans le rang St-Bruno, la section du pavage de 2020 ainsi que celui qui a été fait en 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11. Saison de déneigement 2020-2021

Il est convenu entre les parties du comité de déneigement qu'il y aura une rencontre le 16 septembre prochain afin de traiter certains dossiers pour saison de déneigement 2020-2021.

12. Social de Josérabliens

Il est convenu par tous les membres du conseil qu'il n'y aura pas de social des Josérabliens en 2020 dû au COVID-19.

13. Site du moulin des fermes

Le maire demande au conseiller sur le comité du Moulin des Fermes de se rendre sur place et nous faire des propositions afin d'aménager le site sécuritairement au niveau de la rivière et des stationnements. Il est de plus discuté qu'une demande sera envoyée dans le bulletin pour inviter les citoyens à faire partie du comité du Moulin des fermes. Deux citoyens seront choisis au hasard parmi ceux qui auront soumis leurs noms. La transaction officielle chez le notaire devrait se faire au courant du mois de septembre.

14. Rapport du maire

Le maire informe les membres du conseil qu'il a assisté à une rencontre sur le *Dossier Enjeux Rivière Chaudière* le 25 août dernier et qu'il ne donnera plus d'attention à ces rencontres, car c'est une perte de temps.

Il parle également du mandat donné à COBARIC pour la rivière des Fermes. Nous avons eu un communiqué qu'ils feront une visite terrain le 21 septembre prochain et qu'un premier jet pour effectuer un premier portrait préliminaire du bassin versant de la rivière des Fermes est fait et à l'étude pour approbation avant d'être présenté à la municipalité.

Il fait également un suivi sur le dossier des plaines inondables qui est toujours à l'étude au ministre de l'Environnement pour l'élaboration de solutions.

15. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

Aucune correspondance

16. Varia

a) Le taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due au 1^{er} septembre 2020 à la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 239-19 – Taxation 2020, prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables est fixé à 18 % par année ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par règlement, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun ;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due pour le versement du 1^{er} juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est venue en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due pour le versement du 1^{er} juin 2020 ;

CONSIDÉRANT les nouvelles mesures mises en place par le gouvernement pour permettre aux gens le retour au travail, et ce depuis le mois de mai 2020 ;

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables pour le versement du 1^{er} septembre 2020 qui demeure impayée en date du 2 septembre 2020 est établi à 18 % par année;

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) Accident rang St-Bruno

Madame Roxane Nadeau mentionne qu'il y a eu un accident dans une courbe du rang St-Bruno entre le 440 et le 445. Les membres du conseil demandent au directeur des travaux publics de faire l'installation de pancarte de type chevron pour cette courbe afin d'en améliorer sa sécurité.

c) MADA

Madame Mélanie Roy fait un rapport sur le renouvellement de la politique MADA. Cette démarche sera d'une durée approximative de 20 à 24 mois. Elle a eu quelques rencontres et elle a créé un comité formé de deux personnes âgées actives dans la communauté.

17. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

18. Levée de l'assemblée

2009-1200-18

À 21h15, il est proposé par Roxane Nadeau et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière